Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 22 AVRIL 2025

PRESENTS : MM. J.DEVILLE, Bourgmestre-Présidente; M.CAPRASSE, M.KNODEN, F.MATHURIN, F.MARVILLE, C.FETTEN, J.GUILLAUME, P.CARA, C.CRINS, M.HUET, V.BERTE, F.KETTELLE, M.DEMASY, A.PIETTE, S.PLENNEVAUX, C.THEIS, F.GASPARD, Conseillers communaux;
J-Y.BROUET, Directeur général.

Projet de délibération

**OBJET :** **Esenca - Handycity**
**Charte communale de l'inclusion de la personne en situation de Handicap**
**Renouvellement de l'adhésion - Edition 2024/2030**

Le Conseil Communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment son article L1122-30 ;

Vu le courrier de l'ASPH – Association Socialiste de la Personne Handicapées daté du 18/02/2025 invitant la Commune à adhérer et à signer la charte Handycity « 2024-2030 »;

Vu la délibération du Conseil communal du 12/09/2029 décidant d'adhérer à la charte d'inclusion des personnes en situation de handicap ;

Vu le renouvellement des instances communales suite aux élections du 13/10/2024 ;

Considérant que le label Handycity et ladite charte s'appuient sur les 5 domaines suivants :
1/ Fonction consultative – Sensibilisations
2/ Accueil de la petite enfance – inclusion et intégration en milieu scolaire et parascolaire
3/ Emploi
4/ Accessibilité plurielle : informations, transports, parkings
5/ Inclusion dans les loisirs : sport, culture, nature, événements

Considérant que la charte s'inscrit pleinement dans le respect de la Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées, signée et ratifiée par la Belgique ;

Considérant que ce projet représente un outil d'accompagnement, non certifiant, pour aider les communes à ancrer leurs pratiques communales dans le cadre légal qui assure la dignité et la qualité de vie des personnes en situation de handicap ;

Considérant le projet proposé de « charte d'inclusion de la personne en situation de handicap » ;

Considérant l'intérêt de la Commune de Houffalize à la question du handicap et de l'égalité des chances ;

Vu la délibération du Conseil communal du 12/09/2019 adhérant à la charte Handycity, édition 2019-2024 ;

Par ces motifs, après en avoir délibéré,
Par oui, non, abstention,
DECIDE

De renouveler l'adhésion à la Charte Handycity pour la législature 2024-2030, telle qu'annexée à la présente délibération.

FAIT EN SEANCE PUBLIQUE, DATE QUE DESSUS :
PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,
(s)J-Y.BROUET

La Présidente,
(s)J.DEVILLE

POUR EXPEDITION CONFORME :

Le Directeur Général,
J-Y.BROUET

La Bourgmestre,
J.DEVILLE

Projet de délibération

Commune de HOUFFALIZE

Nous, Collège et Conseil communal

Garants que comme chaque citoyen de la commune, dont la personne en situation de handicap, a des droits et des devoirs;

Convaincus que son bien-être et épanouissement passent par l'autonomie et le respect de ses besoins ;

Estimant que les efforts réalisés pour l'inclusion des personnes en situation de handicap profitent à l'ensemble de la communauté;

Par décision ratifiée par le Conseil/Collège Communal

en sa séance du.....

Nous nous engageons à prendre les dispositions nécessaires pour concrétiser les prescriptions énoncées ci-avant, le cas échéant selon des priorités aménagées en fonction de nos réalités de terrain.

Date Signatures

Esenca réseau Solidaris | Handycity®

ASSILux Santé & Inclusion

Si vous adhérez à ces principes, renvoyez-nous le document daté et signé à

Esenca Asbl

Rue Saint-Jean 32/38

1000 Bruxelles

Tél. 02/515.17.56.

Mail : esenca.handycity@solidaris.be

www.esenca.be

Esenca
réseau Solidaris

# CHARTE COMMUNALE DE L'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

**Handycity® 2024-2030**



Éditrice responsable : Ouiam MESSAOUDI
Siège social : rue Saint-Jean, 32-38 - 1000 Bruxelles
Accès public : place Saint-Jean, 1 - 1000 Bruxelles •
Contact Center pour les questions liées au handicap : 02 515 19 19
Numéro d'entreprise : 0416 539 873 • RPM : Bruxelles •
IBAN : BE81 8778 0287 0124
Tél : 02 515 02 65 • esenca@solidaris.be • www.esenca.be

Avec le soutien de :

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Solidaris réseau

Depuis plus de **20 ans**, l'ASBL **Esenca accompagne les communes** en Fédération Wallonie-Bruxelles dans leurs démarches d'inclusion pour les personnes en situation de handicap, de maladies graves, chroniques et invalidantes. Le **projet Handycity®** comporte plusieurs étapes allant de la signature de la **Charte communale des personnes en situation de handicap**, en passant par un accompagnement à mi-parcours et une évaluation des actions menées, à la labellisation Handycity® ou non en fin de mandature.

Ce label et tout son **processus** ont pour objectif de conseiller, accompagner et encourager les communes dans la mise en place concrète du principe du **Handistreaming**, à savoir la prise en compte du handicap dans toutes les politiques publiques et leur travail d'inclusion à échelle communale dans cinq domaines majeurs.

## Les objectifs du projet

Le label et la charte qui l'accompagne s'appuient sur cinq domaines. La charte s'inscrit pleinement dans le **respect de la Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées**, signée et ratifiée par la Belgique. Ce projet représente donc un outil d'accompagnement, non certifiant, pour aider les communes à ancrer leurs pratiques communales dans le cadre légal qui assure la dignité et la qualité de vie des personnes en situation de handicap.

Nous le voyons sur le terrain, de plus en plus de communes s'engagent et, à leur échelle, font bouger les lignes en matière d'inclusion. **En 2024, ce sont pas moins de 76 communes qui ont été labellisées Handycity®** en Fédération Wallonie-Bruxelles !

L'évaluation du projet se fait sur base des efforts réalisés par les communes. Ces derniers ne couvrent pas nécessairement les cinq domaines de la Charte.

La Charte se concentre sur **cinq domaines** :

1. Fonction consultative - Sensibilisations
2. Accueil de la petite enfance - Inclusion et intégration en milieu scolaire et parascolaire
3. Emploi
4. Accessibilité plurielle : informations, transports, parkings
5. Inclusion dans les loisirs : sport, culture, nature, événements

De manière générale, il est important de **penser les politiques et les projets menés avec les personnes concernées, mais aussi en faisant appel à des expertes et experts de terrain**, notamment en matière d'accessibilité. Enfin, la mise en réseau à échelle locale permet aux communes de s'entraider, de tisser des collaborations et d'avoir recours aux expertises et expériences des unes et des autres. Le travail mené autour de l'inclusion des personnes en situation de handicap est collectif et adapté en fonction des réalités de terrain.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES :

Handistreaming
https://www.esenca.be/etude-2022-handistreaming/

Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées
https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-persons-disabilities

Nous avons étudié l'impact et l'importance de mener des politiques communales inclusives dans une récente étude que nous vous invitons à découvrir
https://www.esenca.be/etude-2024-actions-communes/

**VOTRE PERSONNE DE CONTACT POUR CE PROJET**

Rose Eboko
esenca.handycity@solidaris.be
02 515 17 56

## 1. FONCTION CONSULTATIVE - SENSIBILISATIONS



La commune donne l'occasion aux personnes en situation de handicap de **s'autoreprésenter** dans les processus de **consultation** et de décision de la **commune** - plateformes d'échange, Conseils consultatifs des personnes en situation de handicap, des jeunes, des aînés, commission santé, réunions, débats, etc. - pour faire entendre leur voix.

De même, elle s'engage à organiser de manière concrète des **sensibilisations pour son personnel et au sein des structures paracommunales** sur tous types de handicaps. Elle renforcera particulièrement ce volet pour les services en contact direct avec le public.

## 2. ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE INCLUSION SCOLAIRE ET PARASCOLAIRE



Dans les différents services d'accueil communaux de la petite enfance (maisons communales d'accueil de l'enfance, crèches, gardes encadrées, accueil temps libre, etc.), et dans l'ensemble des structures scolaires et parascolaires, la commune s'engage de deux façons :



1. D'une part, il est important de **former le personnel** pour l'accueil et l'encadrement de jeunes **enfants** et **élèves** en situation de handicap ou présentant des **besoins spécifiques**.



1. D'autre part, dès le plus jeune âge, que ce soit dans l'enseignement dit ordinaire ou dans l'enseignement spécialisé, la commune s'engage à développer une **politique d'inclusion et/ou d'intégration et une démarche d'accessibilité** qui permettront un parcours des enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques de qualité.

## 3.EMPLOI



La commune respecte une **politique d'emploi** des personnes en situation de handicap **ambitieuse**, tant dans l'engagement des personnes en situation de handicap - notamment via le respect des **quotas** d'engagement dans la fonction publique -, mais aussi et surtout par la mise sur pied de différentes **mesures inclusives concrètes** comme le recours à la sous-traitance par des entreprises de travail adapté (ETA), le jobcoaching, le bonus-emploi, la prime de compensation, la présence de tutorat pour garantir l'emploi et les aménagements, l'accueil des stagiaires en situation de handicap, etc.

La commune s'engage également à veiller au **maintien à l'emploi** des personnes en situation de handicap engagées avec un handicap préexistant ou dont le handicap est survenu durant leur carrière. Cela est rendu possible en apportant un soutien qui tient réellement compte des besoins spécifiques de chacune et chacun, via des mesures qui favorisent une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et les contraintes liées à la maladie ou au handicap et des aménagements raisonnables. La commune applique ainsi un principe fondamental de non-discrimination.

## 4.ACCESSIBILITÉ PLURIELLE : INFORMATIONS, TRANSPORTS, PARKINGS



L'**accessibilité plurielle** couvre de nombreux domaines. La commune s'engage à :

- Rendre l'**information accessible** à la population, par exemple via :
  - Le recours :
    - au FALC,
    - au braille,
    - à l'audiodescription,
    - à l'information électronique et en format papier,
  - L'accessibilité numérique des sites Internet communaux avec audit et déclaration d'accessibilité, etc.,
  - Le recours à des interprètes en langue des signes, aux SMS, etc.



- Veiller à l'accessibilité plurielle des **lieux ouverts au public** : bâtiments, voiries, crèches, écoles, places de parkings pour personnes à mobilité réduite, etc. Cette mise en accessibilité doit être menée avec des services-conseils experts en accessibilité qui sont en mesure de garantir la pleine accessibilité qu'importe le handicap ou le besoin spécifique rencontré.



- Veiller strictement au respect des **emplacements réservés pour les personnes disposant d'une carte de stationnement** et en fonction des besoins, veiller à leur augmentation.

Pour veiller à l'accessibilité, consultez les cahiers de charges et les recommandations du CoBAT (en région bruxelloise) et du CoDT (en région wallonne) ainsi que celles du guide d'aide à la conception d'un bâtiment accessible[1] pour les nouveaux logements, aménagements, parkings, voiries etc.

Les service-conseils agréés (À jour en 2025) :

- Handyaccessible : Handyaccessible - Esenca ;
- AMT Concept : https://handy.brussels/ ;
- Atingo : https://atingo.be/ ;
- Passe Muraille : https://www.passe-muraille.eu/ ;
- Plain-Pied : https://plain-pied.be/

## 5.INCLUSION DANS LES LOISIRS : SPORT, CULTURE, NATURE, ÉVÉNEMENTS



La commune s'engager à implémenter une **politique culturelle et de loisirs inclusive**, qui favorise l'accès et la pleine participation des personnes en situation de handicap aux activités sportives, culturelles et récréatives. Cette offre concerne tant **l'offre** inclusive qu'adaptée (sport dans un club ou dans un club adapté, pièce de théâtre avec interprétation en langue des signes, etc.). Il est intéressant d'également de veiller **à promouvoir des activités et créations culturelles menées par des personnes en situation de handicap.**



En matière d'accès aux **espaces publics**, aux espaces **verts**, la commune s'engage à veiller à l'accessibilité des **parcs**, sentiers, bois communaux, **Ravels**, etc. Pour cela, la commune doit également se faire accompagner par un **service-conseil** expert en accessibilité.

## QUELQUES COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Esenca rappelle que :

- la Charte et le label Handycity® ne sont pas certifiants et ne se substituent pas au cadre légal. Il s'agit d'outils qui permettent aux communes de guider leurs actions avec un accompagnement et des objectifs en accord avec la Convention ONU Relative aux droits des personnes handicapées.

- il est important de travailler dans un esprit de collaboration, notamment avec les personnes concernées, mais aussi au besoin avec des expertes et experts (comme cela peut être le cas en matière d'accessibilité)

- les communes engagées recevront une série de documents utiles, incluant les bonnes pratiques observées sur le terrain depuis plus de 20 ans.

- cette charte constitue un outil qui permet à chaque commune d'avancer dans son projet d'inclusion des personnes en situation de handicap sur le territoire. Chaque action, même modeste, compte !

- tout au long de la mandature, elle sera à vos côtés pour vous conseiller, vous accompagner et vous orienter, dans l'objectif d'améliorer considérablement l'inclusion et donc la qualité de vie des personnes en situation de handicap sur votre territoire.

- de nombreuses activités sont proposées sur l'ensemble du territoire par ses entités territoriales. Nous vous invitons à découvrir leur offre sur **www.esenca.be** !

## ESENCA

Esenca défend toutes les personnes en situation de handicap, atteintes de maladie grave, chronique ou invalidante.

Véritable syndicat des personnes en situation de handicap depuis plus de 100 ans, Esenca agit concrètement pour faire valoir les droits de ces personnes : lobbying politique, lutte contre toutes formes de discriminations, campagnes de sensibilisations, services d'aide et d'écoute, apport et partage d'expertise pour construire une société toujours plus inclusive, etc.

## Nos missions, services et actions

- Conseiller, accompagner et défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leur entourage
- Militer pour plus de justice sociale
- Informer et sensibiliser le plus largement possible sur les handicaps et les maladies graves et invalidantes
- Informer le public sur toutes les matières qui le concernent
- Promouvoir l'accessibilité et l'inclusion dans tous les domaines de la vie
- Lobbying et plaidoyer politique via de nombreux mandats

## Un contact center

Pour toute question sur le handicap ou les maladies graves et invalidantes, composez le 02 515 19 19 du lundi au vendredi de 8h à 12h. Il s'agit d'un service gratuit et ouvert à toutes et tous.

## Handydroit®

Service de défense en justice auprès des juridictions du Tribunal du Travail. Handydroit® est compétent pour les matières liées aux allocations aux personnes handicapées, aux allocations familiales majorées, aux reconnaissances médicales, aux décisions de remise au travail et aux interventions octroyées par les Fonds régionaux.

## Handyprotection

Pour toute personne en situation de handicap ou de maladie grave et invalidante, Esenca dispose d'un service technique spécialisé dans le conseil, la guidance et l'investigation dans le cadre des législations de protection de la personne en situation de handicap.

## Cellule Anti-discrimination

Esenca identifie les situations de **discriminations** relatives au **handicap** et en assure le suivi : écoute, interpellations, médiation, recherche de solutions avec la personne concernée, etc.

Esenca est par ailleurs reconnu **point d'appui UNIA** en ce qui concerne les situations discriminantes liées au « critère protégé » du handicap. Cela veut dire qu'Esenca peut introduire un **signalement** directement auprès d'Unia à la demande d'une personne.

Votre employeur **refuse** de mettre en place les **aménagements** de travail recommandés par votre médecin ? Votre enfant rencontre des **difficultés** au sein de son école pour bénéficier d'adaptations nécessaires lors des contrôles ou des examens ? Votre administration communale ne donne pas de suite favorable à votre demande d'emplacement de parking PMR ?

N'hésitez pas à prendre contact avec la cellule anti-discrimination. Elle investiguera la situation et si cela s'avère nécessaire et avec votre accord, signalera la situation à UNIA. La cellule anti-discrimination peut alors vous aider à faire parvenir tous les éléments dont auront besoin les services d'Unia afin de procéder à l'analyse de votre dossier.

## Handyaccessible

Notre association dispose d'un service en accessibilité compétent pour :

- Effectuer des visites de bâtiments et de sites et proposer des aménagements adaptés
- Analyser des plans et vérifier si les réglementations régionales sont respectées
- Auditer les événements et bâtiments selon les critères d'usages "Access-i" et délivrer une certification
- Proposer un suivi des travaux pour la mise en œuvre de l'accessibilité

## Un travail d'information, de communication et d'interpellations

Au quotidien, Esenca communique via de nombreux canaux pour favoriser la connaissance des droits fondamentaux dont celui de l'accès à l'information, la sensibilisation et la diffusion d'informations liées au secteur du handicap : newsletter, guides et brochures, périodique Handyalogue, réseaux sociaux, contribution à la presse associative, communiqués de presse, etc. Le magazine Handyalogue propose par ailleurs une déclinaison de l'ensemble des articles en Facile à Lire à et Comprendre (FALC).

## Une reconnaissance en Éducation Permanente

Dans le cadre d'une reconnaissance en Éducation Permanente, Esenca réalise chaque année de nombreuses analyses, études et recherches participatives. Celles-ci ont pour vocation d'alimenter la réflexion autour de questions en lien avec le handicap qui traversent notre société, son fonctionnement et ses évolutions. Des campagnes de sensibilisation et de communication ainsi que de nombreuses actions s'organisent également chaque année.

## Un label communal : Handycity®

Handycity® est un label visant à encourager les communes tant à Bruxelles qu'en Région wallonne qui travaillent l'inclusion des personnes en situation de handicap dans leurs différentes compétences transversales.

Chaque initiative, petite ou grande, peut contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des personnes en situation de handicap et de tout un chacun.

Dans ce processus, Esenca s'adapte aux réalités des communes tant qu'elles veillent à incorporer, avec un soin particulier, une dimension handicap dans les différents projets concernant l'ensemble de la population.

Handycity® est une reconnaissance du travail accompli par les communes pour leurs actions inclusives. Il est remis (ou non) tous les 6 ans aux communes signataires de la Charte qui ont introduit un pré-bilan à mi-mandat et leur candidature au Label.

## Des formations

Les formations que nous proposons couvrent de nombreux domaines : accessibilité, législation, anti-discrimination, troubles cognitifs, rédaction en Facile À Lire et à Comprendre et sensibilisations aux handicaps.

Ces formations sont en grande partie dispensées par les collaboratrices Esenca, expertes et passionnées par leurs métiers. Parce que les éléments théoriques n'ont de sens qu'en lien avec votre pratique, nous vous proposons un contenu adapté à vos réalités et adaptons le contenu des formations à vos demandes et attentes spécifiques.

Nos formations sont dispensées à Bruxelles et en Région wallonne. Nous pouvons également dispenser ces formations au sein de vos structures et à la demande.
Esenca sur le terrain en Fédération Wallonie-Bruxelles

Esenca est une association présente sur l'ensemble du territoire de la FWB. Les entités territoriales sont les suivantes : Brabant, Brabant Wallon, Centre, Charleroi et Soignies, Liège, Luxembourg, Mons Wallonie picarde et Namur.

## Contact

Tél : 02 515 02 65
www.esenca.be
esenca@solidaris.be

2024 - 2030

# HANDY CITY®



FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

ESENCA réseau Solidaris